

LE GROUPE DE FONDS CEO

**FONDS CANADIEN OPPORTUNISTE HIRSCH CEO
FONDS DE REPARTITION TACTIQUE OPPORTUNISTE HIRSCH CEO
FONDS DE RESSOURCES NATURELLES OPPORTUNISTE HIRSCH CEO
FONDS DÉMOGRAPHIQUE CANADIEN CEO**

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Le 30 mai 2002

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des parts visées par les présentes; toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN TEL ORGANISME ?	1
MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION DU GROUPE DE FONDS CEO	4
ACHATS, SUBSTITUTIONS ET RACHATS	5
SERVICES FACULTATIFS	7
FRAIS	8
INCIDENCES DES FRAIS	11
RÉMUNÉRATION DU COURTIER.....	12
RÉMUNÉRATION DU COURTIER PAYÉE À PARTIR DES FRAIS DE GESTION	13
INCIDENCES FISCALES POUR LES ÉPARGNANTS	14
QUELS SONT VOS DROITS ?	15
INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT	16
FONDS CANADIEN OPPORTUNISTE HIRSCH CEO	18
FONDS DE RÉPARTITION TACTIQUE OPPORTUNISTE HIRSCH CEO	25
FONDS DE RESSOURCES NATURELLES OPPORTUNISTE HIRSCH CEO	32
FONDS DÉMOGRAPHIQUE CANADIEN CEO	39

INTRODUCTION

Le présent document contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant du Fonds canadien opportuniste Hirsch CEO, du Fonds de répartition tactique opportuniste Hirsch CEO, du Fonds de ressources naturelles opportuniste Hirsch CEO et du Fonds démographique canadien CEO (collectivement, les « **Fonds** »).

Burgeonvest Securities Limited est le gérant administratif des Fonds. Dans le présent document, il est désigné par « **Burgeonvest** » ou par « **nous** ».

Le présent document est divisé en deux parties :

- La première partie, la Partie A, qui va de la page 1 à la page 15, contient de l'information générale sur tous les Fonds.
- La deuxième partie, la Partie B, qui va de la page 18 à la page 45, contient de l'information propre à chacun des Fonds décrits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans la notice annuelle des Fonds, les derniers états financiers annuels déposés des Fonds ainsi que leurs états financiers périodiques déposés après ceux-ci. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents, y compris un état des mouvements de portefeuille, en composant sans frais le 1 888 317-3133 ou le (905) 528-0064, ou en vous adressant à votre conseiller financier.

On peut également obtenir ces documents en communiquant avec nous à info@ceofunds.ca.

On peut obtenir ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds sur le site Internet de SEDAR (Le Système électronique de données, d'analyse et de recherche qui a été établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières) à l'adresse www.sedar.com.

QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIES A UN PLACEMENT DANS UN TEL ORGANISME ?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif ?

Un organisme de placement collectif est un instrument de placement créé pour permettre la mise en commun de sommes provenant de personnes qui ont des objectifs de placement semblables. Ces personnes deviennent alors des porteurs de parts de l'organisme de placement collectif. Elles partagent (au prorata des parts dont elles sont propriétaires) le revenu et les charges de l'organisme de placement collectif ainsi que les gains et les pertes que l'organisme de placement collectif réalise sur ses placements. Pour réaliser la valeur d'un placement dans un organisme de placement collectif, il faut faire racheter les parts détenues.

Un organisme de placement collectif peut posséder différents types de placements — actions, obligations, espèces, instruments dérivés — selon ses objectifs à cet égard. La valeur de ces

placements varie de jour en jour, reflétant l'évolution des taux d'intérêt, du marché, des entreprises et de la conjoncture économique, autant de facteurs qui ont, parmi d'autres, une incidence variable sur les organismes de placement collectif. Par exemple, de façon générale, les fluctuations des marchés boursiers auront une incidence importante sur les organismes de placement collectif qui investissent dans des titres de participation, alors qu'elles n'auront guère d'incidence sur les organismes de placement collectif qui n'investissent que dans des obligations. Par conséquent, la valeur des parts d'un organisme de placement collectif peut fluctuer et la valeur de votre placement au rachat peut être inférieure ou supérieure à la valeur de votre placement à l'achat.

Les objectifs et les stratégies de placement précis des Fonds sont décrits à la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il ? » qui figure dans la partie B du présent document sous chacun des Fonds.

Mode d'évaluation du prix par part

Nous calculons le prix par part (aussi appelé la « valeur liquidative par part » ou la « valeur par part ») en additionnant les éléments d'actif du Fonds (soit la valeur des espèces et des titres de son portefeuille), déduction faite de son passif, et en divisant le montant obtenu par le nombre total de parts du Fonds alors en circulation. Le prix par part calculé à la fin de chaque jour ouvrable correspond au prix auquel les parts seront émises aux épargnants acheteurs ce jour-là et au prix devant être payé par le Fonds pour les parts rachetées ce jour-là.

Burgeonvest ne garantit pas que vous récupérerez le plein montant de votre placement initial dans l'un des Fonds. À la différence des comptes de banque ou des CPG, les parts d'un organisme de placement collectif ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Dans des circonstances exceptionnelles, un organisme de placement collectif peut suspendre le rachat des parts. Veuillez vous reporter à la rubrique « Achats, substitutions et rachats ».

Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif ?

Nous avons tous une tolérance différente au risque. Certaines personnes sont nettement plus prudentes que d'autres lorsqu'elles prennent des décisions de placement. Il est important de tenir compte de votre propre seuil de tolérance ainsi que du risque auquel vous êtes prêt à vous exposer pour atteindre vos objectifs financiers. Les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif dépendent des titres dans lesquels l'organisme de placement collectif investit. Ces risques peuvent, entre autres, être les suivants :

Risque lié aux marchés boursiers — La valeur de la plupart des titres, et en particulier les titres de participation, évolue en fonction de la situation des marchés boursiers. Cette situation est tributaire de la conjoncture économique et des conditions du marché. Ce risque s'applique principalement aux fonds d'actions.

Risque lié à l'émetteur — La valeur de tous les titres fluctuera positivement ou négativement en fonction de l'évolution des sociétés ou des gouvernements qui émettent les titres. Ce risque s'applique principalement aux fonds d'actions et aux fonds de revenu fixe.

Risque lié aux taux d'intérêt — En règle générale, la valeur des titres à revenu fixe augmentera si les taux d'intérêt baissent et, à l'inverse, elle diminuera si les taux d'intérêt augmentent. De plus, l'évolution des taux d'intérêt peut influencer sur la valeur des titres de participation; cependant, ce risque s'applique principalement aux fonds de revenu fixe.

Risque d'illiquidité — Le risque d'illiquidité est la possibilité qu'un organisme de placement collectif ne soit pas en mesure de convertir ses placements en espèces au besoin. La valeur des titres qui ne sont pas négociés régulièrement (qui sont moins liquides) sera généralement sujette à une fluctuation plus grande. Ce risque s'applique principalement aux fonds d'actions et aux fonds de revenu fixe.

Risque de crédit — La valeur des titres à revenu fixe est tributaire, en partie, de la capacité perçue du gouvernement ou de la société qui émet les titres de payer l'intérêt et de rembourser les placements initiaux. Les titres émis par les émetteurs qui ont une cote de crédit faible sont considérés comme comportant un risque de crédit supérieur aux titres émis par les émetteurs qui ont une cote de crédit élevée. Ce risque s'applique principalement aux fonds de revenu fixe.

Risque lié aux titres étrangers — La valeur des titres étrangers est tributaire de facteurs influant sur d'autres titres similaires et pourrait être tributaire d'autres facteurs tels que l'absence d'une information rapide, l'application de normes de vérification moins contraignantes et l'existence de marchés moins liquides. De plus, d'autres facteurs d'ordre financier, politique et social peuvent créer des risques qui ne sont généralement pas associés aux activités de placement au Canada. Ce risque s'applique principalement aux fonds d'actions et aux fonds de revenu fixe.

Risque de change — La valeur des titres libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien sera tributaire de l'évolution de la valeur du dollar canadien par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le titre est libellé. Ce risque s'applique à tous les organismes de placement collectif qui investissent dans des titres libellés en monnaies étrangères.

Lorsque vous prenez votre décision de placement, vous devez absolument être conscient des différents types de placement offerts, de leur rendement relatif au fil du temps et de leur volatilité.

Il existe trois types principaux d'organismes de placement collectif :

Fonds du marché monétaire ou fonds à court terme – Les placements de ces types d'organismes de placement collectif incluent, notamment, des dépôts à terme, des espèces détenues dans des comptes bancaires, des obligations d'épargne d'État, des effets à court terme (bons du Trésor, billets à escompte) émis par des États et des obligations et des effets à court terme (acceptations bancaires et papier commercial) émis par de grandes sociétés. Si le placement est gardé jusqu'à l'échéance, le capital est remboursable à l'organisme de placement collectif. Habituellement, le placement initial ne subit aucune réduction, c'est pourquoi il est considéré comme étant à faible risque. En règle générale, ces placements à court terme offrent des taux d'intérêt moindres que leurs équivalents à long terme.

Fonds de revenu fixe – Ces organismes de placement collectif investissent, notamment, dans des obligations émises par différents États ou grandes sociétés, des créances hypothécaires et des

actions privilégiées. Ces titres ressemblent à des prêts à long terme dont l'acheteur est le prêteur. Ils ont une date d'échéance fixe mais peuvent être négociés sur le marché avant leur échéance. Ces titres, dont les fluctuations de valeur sont moyennes, sont considérés comme étant à risque moyen. Les taux d'intérêt s'y rapportant dépendront du type et de l'échéance du placement. Ce seront principalement les taux d'intérêt et la cote de crédit de l'émetteur des placements qui auront une incidence sur les titres. Afin d'endiguer le risque lié à la cote de crédit, les placements de bon nombre de fonds de revenu fixe sont composés de titres d'État et de titres de sociétés de haute qualité, stratégie qui permet d'accroître la sécurité relative.

Fonds d'actions – Ces organismes de placement collectif investissent principalement dans des actions ordinaires, ce qui signifie que l'organisme est propriétaire d'une partie d'une société. Les sociétés peuvent choisir de verser leurs bénéfices sous forme d'un dividende ou de les garder dans la société. Avec le temps, si la société évolue favorablement, la valeur des titres augmentera. La valeur des sociétés qui réussissent peut augmenter sensiblement, et elles peuvent fournir de hauts rendements, comme en témoigne la valeur accrue des titres de participation. Toutefois, comme votre placement initial n'est aucunement garanti, on peut considérer ces titres comme étant à haut risque.

MODALITES D'ORGANISATION ET DE GESTION DU GROUPE DE FONDS CEO

<p>Gérant : Burgeonvest Securities Limited Bureau 1100, c.p. 65 21, rue King Ouest Hamilton (Ontario) L8P 4W7 Tél. : (905) 528-0064 Téléc. : (905) 528-3540 Sans frais : 1 888 317-3133</p>	<p>En qualité de gérant administratif des Fonds, Burgeonvest gère l'ensemble des activités des Fonds. Cela comprend la prestation de services d'administration, la promotion des ventes des parts des Fonds et la prise de mesures pour la mise en place d'une comptabilité des Fonds.</p>
<p>Fiduciaire : Burgeonvest Securities Limited Hamilton (Ontario)</p>	<p>Tous les Fonds sont constitués à titre de fiducies. Lorsque vous investissez dans un des Fonds, vous achetez des parts d'une fiducie. En tant que fiduciaire des Fonds, Burgeonvest détient le véritable titre de propriété sur les biens contenus dans les Fonds, soit l'encaisse et les titres, pour votre compte (bien que ce soit le dépositaire des Fonds qui en assure la garde, comme il est précisé ci-après).</p>

<p>Conseiller en valeurs : Burgeonvest Securities Limited Hamilton (Ontario)</p>	<p>En tant que conseiller en valeurs, Burgeonvest effectue ou fait effectuer des recherches et choisit, achète et vend des titres en portefeuille pour les Fonds.</p> <p>Burgeonvest peut engager des conseillers pour un ou plusieurs des Fonds et, le cas échéant, elle prendra en charge les honoraires liés à ces services. Veuillez vous reporter à la Partie B pour connaître le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.</p>
<p>Placeur principal : Burgeonvest Securities Limited Hamilton (Ontario)</p>	<p>En tant que placeur principal, Burgeonvest commercialise les parts des Fonds, tant par l'intermédiaire de Burgeonvest que par l'intermédiaire de courtiers et de représentants en épargne collective indépendants.</p>
<p>Dépositaire : La Banque Toronto-Dominion Toronto (Ontario)</p>	<p>Le dépositaire assure la garde des biens des Fonds.</p>
<p>Agent chargé de la tenue des registres : La Banque Toronto-Dominion Toronto (Ontario)</p>	<p>L'agent chargé de la tenue des registres enregistre les propriétaires de parts de chaque Fonds, exécute les ordres d'achat, de substitution et de rachat et délivre les relevés de compte des épargnants ainsi que les renseignements devant servir aux déclarations de revenus annuelles, s'il y a lieu.</p>
<p>Vérificateur : BDO Dunwoody LLP Comptables agréés Hamilton (Ontario)</p>	<p>Le vérificateur examine chaque année les livres et registres de tous les Fonds afin de s'assurer que les états financiers annuels présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats des Fonds conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.</p>

ACHATS, SUBSTITUTIONS ET RACHATS

Vous pouvez acheter, substituer (un transfert d'un Fonds à un autre) ou faire racheter vos parts dans un Fonds directement auprès de Burgeonvest en Ontario et d'autres courtiers inscrits dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada, à l'exception du Nunavut. Vous pouvez communiquer avec Burgeonvest pour obtenir le nom des courtiers inscrits dans votre province ou territoire de résidence.

Si nous recevons votre ordre d'achat, de substitution ou de rachat avant 16 h (heure de Toronto) un jour ouvrable donné, nous l'exécuterons en fonction du prix par part à cette date. Sinon, nous l'exécuterons en fonction du prix par part le jour ouvrable suivant.

Le prix par part d'un Fonds fluctuera en fonction de la valeur de ses placements. Il sera calculé à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable, soit chaque jour où la Bourse de Toronto est en activité.

Achats

Votre placement initial dans les Fonds doit être d'au moins 1 000 \$, avec un placement minimum de 500 \$ par Fonds. Tout achat subséquent doit être d'au moins 100 \$.

Vous devrez peut-être payer une commission à votre courtier au moment où vous achetez des parts. Cette commission est alors négociable entre vous et votre courtier. Veuillez vous reporter aux rubriques « Frais » et « Rémunération du courtier ».

Nous devons recevoir le paiement des parts d'un Fonds dans les trois jours ouvrables suivant votre ordre ou nous rachèterons vos parts le jour ouvrable suivant. Si le produit est supérieur au montant que vous devez payer, le Fonds est tenu de garder la différence en vertu des règlements sur les valeurs mobilières. Si le produit est inférieur au montant que vous devez payer, votre courtier doit payer la différence (et votre courtier peut vous réclamer la différence, majorée des frais).

Nous pouvons refuser votre ordre d'achat à l'intérieur d'un délai d'un jour ouvrable suivant sa réception. Nous vous renverrons alors immédiatement les sommes que vous avez expédiées avec votre ordre.

Plans de paiements préautorisés à l'égard des parts visées par l'option Frais de souscription différés

Burgeonvest honorera les plans de paiements préautorisés pour l'achat de parts visées par l'option Frais de souscription différés des Fonds qui ont été conclus entre les porteurs de parts et iPerformance Fund Corp. (« **iPerformance** »), le gérant précédent des Fonds, au plus tard le 30 novembre 2001. Se reporter aux rubriques « Rachats » et « Rémunération du courtier » pour connaître les frais de rachat applicables à ces parts et la rémunération qui continuera à être versée à votre courtier à l'égard de ces parts. À l'échéance ou à la résiliation de votre plan de paiements préautorisés pour l'achat de parts visées par l'option Frais de souscription différés, vous pourrez acheter des parts des Fonds assorties de frais de souscription initiaux seulement.

Substitutions

Vous pouvez transférer vos parts d'un Fonds à un autre Fonds du groupe, y compris des parts d'un nouvel organisme de placement collectif qui est créé et offert par Burgeonvest après la date de publication du présent document (à la condition que la vente des parts du nouvel organisme de placement collectif ait fait l'objet d'un visa dans votre province ou territoire de résidence). La substitution suppose le rachat des parts d'un Fonds et l'achat de parts d'un autre Fonds.

Aucuns frais de souscription différés ne sont payables lors de la substitution de parts visées par l'option Frais de souscription différés. Afin de réduire plus tard au minimum les frais de rachat payables lors de la substitution de parts visées par l'option Frais de souscription différés, les nouvelles parts émises seront censées avoir été achetées le même jour que les parts initiales.

Rachats

Vous pouvez demander, par écrit, à un Fonds de racheter vos parts. Votre courtier est tenu d'acheminer votre ordre de rachat à nos bureaux le jour même où il le reçoit de votre part. Votre ordre de rachat écrit doit porter votre signature, laquelle est garantie, pour votre protection, par une banque, une société de fiducie ou un courtier.

Nous pouvons suspendre votre droit de faire racheter des parts dans des circonstances exceptionnelles, particulièrement si les opérations de négociation sont suspendues sur les bourses à la cote desquelles sont inscrits une part importante de l'actif du Fonds en cause.

Si nous ne recevons pas tous les documents dont nous avons besoin pour exécuter votre ordre de rachat dans les dix jours ouvrables, nous devons racheter vos parts. Si le produit de la vente est supérieur au montant du rachat, le Fonds en cause sera tenu, en vertu des règlements sur les valeurs mobilières, de garder la différence. Si le produit de la vente est inférieur au montant du rachat, votre courtier devra payer la différence au Fonds (et votre courtier pourra vous réclamer la différence, majorée des frais).

Parts visées par l'option Frais de souscription différés achetées avant le 1^{er} décembre 2001

Avant le 1^{er} décembre 2001, les parts des Fonds étaient également offertes selon l'option Frais de souscription différés. Si vous détenez des parts achetées aux termes de cette option, vous serez encore assujéti aux frais de rachat de ces parts, selon les conditions établies lorsque vous avez acheté les parts (se reporter à la rubrique « Frais »). Si vous présentez une demande de rachat sans préciser les parts que vous voulez faire racheter, nous rachèterons vos parts de manière à ce que vous payiez les frais de rachat (s'il y en a) les moins élevés possible.

Plan de paiements préautorisés à l'égard des parts visées par l'option Frais de souscription différés

Les parts visées par l'option Frais de souscription différés achetées dans le cadre d'un plan de paiements préautorisés conclu avec iPerformance au plus tard le 30 novembre 2001 seront assujétiées à des frais de rachat, selon les conditions établies lorsque vous avez acheté les parts (se reporter à la rubrique « Frais »).

SERVICES FACULTATIFS

Régimes fiscaux enregistrés

Tous les Fonds sont admissibles à titre de régimes fiscaux enregistrés. Nous proposons des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), des fonds de revenu viager (FRV), des fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI) ou des comptes de retraite immobilisé (CRI). Nous n'imposons aucuns frais d'administration annuels à l'égard de nos régimes fiscaux enregistrés, mais les fiduciaires de la société de fiducie agréée à l'égard de nos régimes peut imposer certains frais si vous faites des retraits de votre régime ou si vous l'annulez.

La Société Canada Trust, de Toronto, en Ontario, est le fiduciaire de nos régimes fiscaux enregistrés.

Plan de paiements préautorisés

Dans le cadre d'un plan de paiements préautorisés, vous pouvez demander le placement périodique d'un montant fixe (au moins 100 \$) et préciser le ou les Fonds dans lesquels les placements seront effectués ainsi que le compte duquel le montant du placement doit être débité. Vous pouvez interrompre le plan, où y mettre fin, moyennant un préavis écrit de dix jours adressé à notre intention. La souscription initiale minimum est de 1 000 \$, avec un placement minimum de 500 \$ par Fonds.

Plan de paiements préautorisés à l'égard des parts visées par l'option Frais de souscription différés

Si vous avez conclu avec iPerformance un plan de paiements préautorisés à l'égard de parts visées par l'option Frais de souscription différés au plus tard le 30 novembre 2001, nous l'honorerons pourvu que vous ne lui ayez apporté aucun changement.

Plan de retraits automatiques

Vous pouvez établir un plan de retraits automatiques, à la condition que vous n'investissiez pas par l'entremise d'un régime d'épargne-retraite et que votre compte ait une valeur minimale de 10 000 \$. Dans le cadre du plan de retraits automatiques, vous aurez à fixer le montant d'un retrait en espèces (au moins 100 \$) devant être effectué périodiquement, le ou les Fonds qui doivent faire l'objet du retrait, et le compte chèques auquel les montants retirés doivent être crédités. Les retraits seront faits par le rachat de parts, et il convient de noter que **si les retraits excèdent les distributions et la plus-value du capital nette, ils réduiront, voire épuiseront, le capital de départ**. Si vous optez pour le plan de retraits automatiques, toutes les distributions déclarées sur des parts détenues dans le cadre d'un tel plan à l'égard d'un Fonds devront être réinvesties dans des parts supplémentaires de ce Fonds. Vous pouvez modifier ou suspendre le plan de retraits automatiques, ou y mettre fin, moyennant un préavis écrit de dix jours adressé à notre intention.

FRAIS

Le tableau qui figure ci-après est une liste :

- des frais qui sont payés directement par les Fonds avant que leur prix par part ne soit calculé, ce qui réduira donc indirectement la valeur de votre placement;
- des frais directement payables par vous.

<i>Frais payables par les Fonds</i>	
Frais de gestion	Les frais de gestion représentent les frais payables à Burgeonvest pour les services qu'elle rend. Les frais de gestion payables par les Fonds sont les suivants (plus la TPS applicable) : Le Fonds canadien opportuniste Hirsch CEO paie des frais de gestion de 2,15 % par année. De plus, il paie à Burgeonvest une prime de rendement équivalant à 20 % de l'excédent du rendement du Fonds par rapport au rendement de l'indice <i>S&P/TSX Total Return</i> . Depuis le 1 ^{er} mai, la Bourse de Toronto ne produit plus

l'indice *TSE 300 Total Return*, l'indice repère initial du Fonds. Ce dernier a été remplacé par l'indice *S&P/TSX Total Return*. Par conséquent, depuis le 1^{er} mai 2002, les primes de rendement sont calculées en fonction de la performance du Fonds par rapport à l'indice *S&P/TSX Total Return*;

Le Fonds de répartition tactique opportuniste Hirsch CEO paie des frais de gestion de 1,90 % par année. De plus, il paie à Burgeonvest une prime de rendement équivalant à 20 % de l'excédent du rendement du Fonds par rapport à son indice repère, qui est pondéré comme suit : 45 % - indice *S&P/TSX Total Return*, 45 % - indice obligataire universel Marché des capitaux Scotia et 10 % - indice *Standard & Poor's 500 Total Return*. Par suite du changement de l'indice *TSE 300 Total Return* par l'indice *S&P/TSX Total Return* dont il est question ci-dessus, la composante TSE 300 du repère de rendement sera remplacée par l'indice *S&P/TSX Total Return* à compter du 1^{er} mai 2002;

Le Fonds de ressources naturelles opportuniste Hirsch CEO paie des frais de gestion de 2,40 % par année. De plus, il paie à Burgeonvest une prime de rendement équivalant à 20 % de l'excédent du rendement du Fonds par rapport à un repère de rendement mixte regroupant l'indice *S&P/TSX Materials* (70 %) et l'indice *S&P/TSX Energy* (30 %). Burgeonvest croit que ce repère mixte est le meilleur moyen de reproduire et perpétuer l'univers de sociétés représentées dans l'indice *TSE 100 Resource* (l'indice repère initial du Fonds, qui n'est plus produit par la Bourse de Toronto);

Le Fonds démographique canadien CEO paie des frais de gestion de 2,25 % par année. De plus, il paie à Burgeonvest une prime de rendement équivalant à 20 % de l'excédent du rendement du Fonds par rapport au rendement de l'indice *S&P/TSX Total Return*. Par suite du changement de l'indice *TSE 300 Total Return* par l'indice *S&P/TSX Total Return* dont il est question ci-dessus, ce dernier indice a remplacé l'indice TSE 300 en tant qu'indice repère du Fonds en date du 1^{er} mai 2002.

Les modifications qu'apporte la Bourse de Toronto aux indices sont mises en œuvre afin de mettre les indices canadiens en conformité avec les normes de l'industrie financière mondiale. Burgeonvest ne prévoit pas que ces changements entraîneront des augmentations des primes de rendement payables par l'un ou l'autre des Fonds. Chacun des nouveaux indices des repères de rendement sont des indices de rendement global.

La prime de rendement est payable chaque fois que le rendement du Fonds dépasse celui de son repère, même lorsque le rendement

	<p>global du Fonds a reculé. Elle est calculée et cumulée (et payable par le Fonds) chaque jour, de sorte que, dans la mesure du possible, le prix par part d'un jour donné reflète les primes de rendement payables à la fin de ce jour-là.</p> <p>Lorsque le rendement d'un Fonds pour la période évaluée est inférieur au rendement de son repère pour cette période (un « déficit de rendement »), aucune prime de rendement n'est payable jusqu'à ce que le rendement du Fonds par rapport à son repère ait excédé le montant du déficit de rendement.</p> <p>À l'égard des parts achetées selon l'option Frais de souscription initiaux, nous nous réservons le droit d'offrir une remise sur les frais de gestion à certains acheteurs qui répondent à des critères établis.</p>
Frais d'exploitation	<p>Les Fonds prennent chacun en charge tous leurs frais d'exploitation (incluant la TPS applicable), y compris les courtages, les frais juridiques, les frais de vérification, les frais de l'agent des transferts, les frais de dépôt et les coûts liés à la présentation de l'information financière, à l'impression du prospectus et au dépôt réglementaire.</p>

<i>Frais directement payables par vous</i>	
Frais de souscription	<p>Au maximum 2 % du montant que vous investissez dans un Fonds. Vous négociez le montant des frais avec votre courtier.</p>
Frais de rachat	<p>Si vous avez acheté des parts d'un Fonds visées par l'option Frais de souscription différés avant le 1^{er} décembre 2001 ou si vous achetez toujours des parts visées par l'option Frais de souscription différés dans le cadre d'un plan de paiements préautorisés conclu au plus tard le 30 novembre 2001, vous payez des frais de souscription différés en fonction du barème figurant dans le tableau ci-dessous. Les frais de rachat sont fondés sur le prix par part initial des parts que vous souhaitez faire racheter.</p> <p>Le tableau suivant fait état des frais de souscription différés applicables.</p>

	<p>Rachat de parts visées par l'option Frais de souscription différés au cours des périodes suivantes, après la date d'émission</p> <table> <tr> <td></td> <td>Frais de souscription différés en pourcentage du prix de souscription initial</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la première année</td> <td>5,75</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la deuxième année</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la troisième année</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la quatrième année</td> <td>4,50</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la cinquième année</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la sixième année</td> <td>3,50</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la septième année</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>Après la septième année</td> <td>Néant</td> </tr> </table> <p>Vous pouvez faire racheter, sans verser les frais de souscription différés qui s'appliqueraient autrement, au plus 10 % de la valeur par part totale de vos parts visées par l'option Frais de souscription différés (fondée sur la valeur par part en date du 31 décembre de l'année précédente).</p>		Frais de souscription différés en pourcentage du prix de souscription initial	Au cours de la première année	5,75	Au cours de la deuxième année	5,50	Au cours de la troisième année	5,00	Au cours de la quatrième année	4,50	Au cours de la cinquième année	4,00	Au cours de la sixième année	3,50	Au cours de la septième année	2,00	Après la septième année	Néant
	Frais de souscription différés en pourcentage du prix de souscription initial																		
Au cours de la première année	5,75																		
Au cours de la deuxième année	5,50																		
Au cours de la troisième année	5,00																		
Au cours de la quatrième année	4,50																		
Au cours de la cinquième année	4,00																		
Au cours de la sixième année	3,50																		
Au cours de la septième année	2,00																		
Après la septième année	Néant																		
Frais de substitution	Au maximum 2 % de la valeur des parts que vous substituez. Vous négociez le montant des frais avec votre courtier.																		
Frais liés aux régimes fiscaux enregistrés	Les fiduciaires d'une société de fiducie agréée fixeront les frais payables à l'égard de tels régimes.																		

Les porteurs de parts d'un Fonds doivent approuver, à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin, toute modification d'un contrat ou toute conclusion d'un nouveau contrat qui peut changer le mode de calcul des frais imputés à un Fonds et, de ce fait, entraîner une hausse des frais imputables au Fonds. Une telle approbation n'est pas exigée dans le cadre de la modification d'un contrat ou de la conclusion d'un nouveau contrat par un Fonds sans lien de dépendance et avec des tiers autres que Burgeonvest ou une personne avec laquelle Burgeonvest a des liens ou un membre du même groupe que Burgeonvest visant la prestation de la totalité ou d'une partie des services requis pour l'exercice de ses activités, dans la mesure où un préavis d'au moins 60 jours est envoyé aux porteurs de parts avant la conclusion d'un contrat ou la date d'entrée en vigueur d'une modification, selon le cas.

INCIDENCES DES FRAIS

Le tableau suivant fait état du montant des frais que vous auriez à payer selon les différentes options de souscription qui vous sont offertes si vous faites un placement de 1 000 \$ dans l'un des Fonds sur une période de un, trois, cinq ou dix ans, et si le rachat a lieu avant la fin de cette période.

	Au moment de l'achat	Après un an	Après trois ans	Après cinq ans	Après dix ans
Frais de souscription ¹⁾	20,00 \$	-	-	-	-
Frais de rachat ²⁾³⁾⁴⁾		57,50 \$	55,00 \$	40,00 \$	Néant

1 Dans l'hypothèse de l'application de frais maximums de 2 % du montant investi.

2 Les frais de rachat ne s'appliquent que si vous faites racheter vos parts au cours d'une année donnée. Ils figurent à la rubrique « Frais » ci-dessus.

3 Les frais de rachat n'incluent pas l'option de rachat gracieux de 10 % que l'épargnant peut choisir au cours d'une année donnée.

4 Les frais de rachat ne s'appliquent qu'aux parts visées par l'option Frais de souscription différés achetées avant le 1^{er} décembre 2001 et aux parts visées par l'option Frais de souscription différés des Fonds achetées dans le cadre de plans de paiements préautorisés conclus au plus tard le 30 novembre 2001.

REMUNERATION DU COURTIER

Commissions de vente et frais de substitution

Vous paierez à votre courtier, au moment de l'achat, une commission de vente d'au plus 2 % du montant que vous investissez. Vous négociez le pourcentage effectif de la commission de vente avec votre courtier. Vous ne payez aucuns frais de souscription lorsque vous procédez à la substitution d'un Fonds pour un autre, mais votre courtier pourra vous imputer des frais de substitution d'au plus 2 %. Vous négociez le pourcentage effectif des frais de substitution avec votre courtier. Vous n'aurez aucune commission de vente à payer à la réception de parts découlant du réinvestissement de distributions.

Plans de paiements préautorisés à l'égard des parts visées par l'option Frais de souscription différés

Lorsque vous achetez des parts visées par l'option Frais de souscription différés dans le cadre d'un plan de paiements préautorisés, vous n'êtes pas tenu de verser une commission à votre courtier. Nous nous chargeons de verser à votre courtier 5 % du montant de l'achat.

Commission de suivi

Nous payons à votre courtier une commission de suivi pour les conseils et les services qu'il vous fournit de façon continue à l'égard des Fonds. La commission de suivi maximum payable s'élève à un taux annualisé de 1 %. En ce qui a trait aux parts visées par l'option Frais de souscription différés que vous avez achetées avant le 1^{er} décembre 2001 ou qui ont été achetées dans le cadre d'un plan de paiement préautorisés conclu au plus tard le 30 novembre 2001, nous continuerons de verser à votre courtier 0,5 % de la valeur des parts achetées pour chacun des Fonds. Les courtiers reçoivent ces frais de service fondés sur la valeur par part globale des placements de leurs clients dans les Fonds. Nous pouvons modifier ou annuler en tout temps les conditions rattachées aux commissions de suivi.

De plus, Burgeonvest versera chaque année une partie des primes de rendement qui lui sont effectivement payées à titre de frais de service supplémentaires aux courtiers par l'entremise desquels les parts des Fonds ont été achetées. La partie maximum sera de 40 %.

Autres types de rémunération du courtier

Nous pouvons, avec l'approbation du service de la conformité de Burgeonvest, prendre en charge jusqu'à 50 % des coûts admissibles engagés par les courtiers dans le cadre de la commercialisation des parts des Fonds. Par exemple, nous pouvons payer une partie des coûts engagés par un courtier pour annoncer la disponibilité des Fonds par l'intermédiaire de ses conseillers financiers ou une partie des coûts engagés par un courtier dans le cadre de l'organisation d'une conférence visant à informer les épargnants sur les Fonds ou sur les avantages, en général, que procurent des placements dans les Fonds.

Nous pouvons également, avec l'approbation du service de la conformité de Burgeonvest, payer jusqu'à 10 % des coûts engagés par certains courtiers dans le cadre de l'organisation de conférences ou de séminaires d'information à l'intention de leurs conseillers financiers visant à les informer, entre autres, sur de nouveaux faits survenus dans le secteur du placement collectif, sur la planification financière ou sur de nouveaux produits financiers. Le courtier prend toutes les décisions en ce qui concerne le lieu et la date des conférences ainsi que sur les personnes qui peuvent y participer.

Nous pouvons également organiser des séminaires à l'intention de conseillers financiers au cours desquels nous les informons sur les faits nouveaux survenus dans les Fonds, sur nos produits et services et sur des questions liées au secteur du placement collectif. Nous inviterons les courtiers à faire participer leurs conseillers financiers à ces séminaires et les courtiers (et non pas nous) décideront des personnes qui pourront y assister. Les conseillers financiers devront payer leurs propres frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les frais personnels liés à la participation à de tels séminaires.

Courtier apparenté

Les parts des Fonds peuvent être achetées par l'intermédiaire de Ross Dixon Financial Services Limited et de Hewmac Financial Services Limited. Ces sociétés sont toutes deux inscrites en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) à titre de maison de courtage dans la catégorie des courtiers en fonds commun de placement. Burgeonvest Financial Corporation, société mère de Burgeonvest, possède une participation indirecte dans chacune des sociétés mentionnées ci-dessus.

REMUNERATION DU COURTIER PAYEE A PARTIR DES FRAIS DE GESTION

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2001, iPerformance, le gérant précédent, et Burgeonvest ont payé aux courtiers qui distribuaient des parts des Fonds une rémunération totale en espèces (commissions de vente, commissions de suivi et autres types de rémunération du courtier comme les paiements de soutien à la commercialisation) d'environ 58 % du total des frais de gestion qu'iPerformance et Burgeonvest ont reçus de tous les Fonds. (Ce montant aurait été différent si la nouvelle structure de rémunération des courtiers avait été en vigueur pendant toute l'année.)

INCIDENCES FISCALES POUR LES EPARGNANTS

Les Fonds distribueront chaque année suffisamment de revenus et de gains en capital pour qu'ils n'aient pas à payer d'impôt sur le revenu. En règle générale, il est possible que vous soyez assujetti à l'impôt au cours d'une année donnée à l'égard des placements que vous avez effectués dans les Fonds, compte tenu des distributions de revenu et de gains en capital que les Fonds vous ont remises, que ces distributions aient été payées au comptant ou réinvesties dans des parts supplémentaires, et à l'égard des gains que vous avez réalisés à la vente de parts des Fonds (y compris par substitution).

Fonds détenus dans un régime de revenu différé

Vous n'aurez aucun impôt à payer sur les bénéfices que nous vous distribuons à partir des Fonds si vous détenez votre placement dans un régime de revenu différé comme un REER, un REEE ou un FERR, ni sur les gains en capital que le régime réalise au rachat de parts (y compris les gains découlant d'une substitution d'un Fonds à un autre), aussi longtemps que le produit demeure dans le régime.

Les fonds que vous retirez d'un régime de revenu différé (autres qu'un REEE) sont imposés à votre taux d'imposition personnel.

Fonds non détenus dans un régime de revenu différé

Si vous détenez vos parts d'un Fonds en dehors d'un régime de revenu différé, vous devrez payer de l'impôt sur toutes les distributions que vous recevez d'un Fonds au cours d'une année, dans la mesure où le Fonds les a déduites dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt, que les distributions aient été payées au comptant ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Vous devez également déclarer tous les gains en capital que vous avez réalisés au rachat de parts ou à la substitution de parts entre des Fonds.

Si vous achetez des parts d'un Fonds peu avant une date de distribution, vous devrez payer de l'impôt sur la distribution, que vous la receviez au comptant ou qu'elle soit réinvestie dans des parts supplémentaires des Fonds. Il est donc possible que vous ayez à payer de l'impôt sur un placement dont la valeur n'a pas encore eu le temps de produire une plus-value. Le prix de base rajusté de vos parts sera augmenté du montant de toute distribution réinvestie.

Le prix de base rajusté de vos parts (prix utilisé pour établir si vous réalisez un gain en capital ou si vous subissez une perte en capital au rachat de vos parts) correspond, en règle générale i) au total de tous les montants que vous avez payés pour acheter vos parts, y compris les commissions de vente que vous avez payées au moment de l'achat, déduction faite de toute remise sur les frais de gestion, majoré ii) du montant des distributions réinvesties, déduction faite iii) du rendement de la composante en capital des distributions, déduction faite iv) du produit reçu à l'égard des parts que vous avez fait racheter précédemment.

Nous délivrerons, ou ferons délivrer, chaque année un relevé fiscal indiquant la partie imposable de vos distributions. Vous devriez garder des registres détaillés du coût d'achat, des frais de souscription et des distributions liés aux parts de votre Fonds pour pouvoir en calculer le prix de base rajusté. Il pourrait être souhaitable pour vous de consulter un conseiller en fiscalité pour vous aider dans ces calculs.

Les opérations de portefeuille que le Fonds prévoit effectuer peuvent avoir une incidence sur le montant des distributions et, partant, sur l'impôt que l'épargnant doit payer. Un Fonds dont le taux de rotation des titres en portefeuille est faible peut, de ce fait, détenir d'importants gains non réalisés. Dès qu'il vend ses positions, il réalisera un gain en capital important qui, à la fin de l'année, sera distribué aux épargnants. Par contre, un Fonds dont le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé aura tendance à verser des distributions plus régulières d'année en année.

QUELS SONT VOS DROITS ?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du présent prospectus simplifié ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, reportez-vous à la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou consultez un avocat.

INFORMATION PRECISE SUR CHACUN DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF DECRITS DANS LE PRESENT DOCUMENT

Les pages 18 à 45 du présent document renferment de l'information distincte et précise sur chacun des Fonds, y compris le détail de leurs objectifs, stratégies et risques de placement respectifs et des graphiques avec de l'information sur leurs principaux titres en portefeuille et leur rendement passé.

Rendement passé

Les graphiques montrent le rendement passé de chaque Fonds et peuvent vous aider à comprendre les risques liés au placement dans les Fonds. Les rendements présentés présument que toutes les distributions ont été réinvesties. Ils seraient inférieurs en l'absence de cette présomption. Ils ne tiennent pas compte des frais de souscription, de substitution, de rachat ou d'autres charges facultatives (que des placeurs autres que Burgeonvest peuvent imposer) ni de l'impôt sur le revenu exigible qui auraient autrement fait diminuer les rendements. Le rendement passé d'un Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Quelques définitions

Nous utilisons deux expressions importantes dans la Partie B : « **ratio des frais de gestion** » et « **taux de rotation des titres en portefeuille** ». Les explications suivantes vous aideront à comprendre l'information présentée dans chacune des sections de la Partie B.

Ratio des frais de gestion

Le ratio des frais de gestion (RFG) reflète la totalité des frais (TPS comprise) payés par un Fonds. Il est obtenu en additionnant les frais de gestion et les frais d'exploitation, à l'exception des courtages, et s'exprime en pourcentage de l'actif net du Fonds.

Tout montant versé par le Fonds à titre de frais aura pour effet de réduire le rendement des placements des épargnants dans ce Fonds. Ces frais sont déjà pris en compte dans le prix par part et le taux de rendement du Fonds qui sont publiés quotidiennement.

Taux de rotation des titres en portefeuille

Le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds indique le dynamisme du conseiller en valeurs qui gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par le Fonds au cours de cet exercice sont élevés et plus l'épargnant a la possibilité de recevoir des gains en capital imposables au cours de ce même exercice. Il n'existe pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Loi de l'impôt

Le terme « **Loi de l'impôt** » utilisé dans la Partie B renvoie à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

FONDS CANADIEN OPPORTUNISTE HIRSCH CEO

DÉTAIL DU FONDS

Type de Fonds :	Actions canadiennes
Date de création :	Le 25 août 1997
Titres offerts :	Parts de fiducie d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes de revenu différé :	Les parts constituent des placements admissibles pour des REER, des REEE, des FERR et des régimes de revenu différé similaires. Les parts du Fonds ne constituent pas des biens étrangers en vertu de la Loi de l'impôt.
Conseillers en valeurs :	Burgeonvest Securities Limited (« Burgeonvest ») (gestionnaire de portefeuille) iPerformance Fund Corp. (« iPerformance ») (conseiller en valeurs) Integrated Investment Management Inc. (« HMI ») (auparavant Hirsch Asset Management Corp.) (sous-conseiller)

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL ?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à réaliser une plus-value en capital supérieure, tant à court terme qu'à long terme. Pour ce faire, il investit principalement dans des titres de participation canadiens. Le Fonds peut investir dans des sociétés à petite et à grande capitalisation.

Les porteurs de parts doivent approuver par une majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts tout changement devant être apporté aux objectifs de placement.

Stratégies de placement

Burgeonvest a retenu les services d'iPerformance comme conseiller en valeurs pour le Fonds. iPerformance, pour sa part, a conclu une convention de sous-consultation avec HMI.

Pour réaliser ses objectifs, le Fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes qui, selon HMI, sont susceptibles de produire un rendement exceptionnel et qui proviennent tant de sociétés à petite capitalisation que de sociétés à grande capitalisation. Le Fonds peut également investir à l'occasion dans des obligations et d'autres titres d'emprunt, si Burgeonvest le juge approprié. Le Fonds ne se spécialise pas dans un secteur d'activité particulier, mais il investit dans des secteurs qui, de l'avis de HMI, offrent les meilleures occasions de produire des rendements exceptionnels à chaque étape du cycle économique et du marché. Aux fins de couverture et (ou) aux fins autres que de couverture, le Fonds peut également investir dans des options sur actions, y compris éventuellement des options de vente ou des options d'achat sur un titre en particulier ou sur un indice boursier en particulier.

FONDS CANADIEN OPPORTUNISTE HIRSCH CEO

Le Fonds peut détenir des espèces ou investir dans des titres à court terme dans le but de préserver le capital et (ou) de maintenir la liquidité, d'après l'évaluation continue par HMI de la conjoncture économique et des conditions du marché actuelles et prévues. Le Fonds peut investir dans des titres étrangers du même type et présentant les mêmes caractéristiques, sous réserve des plafonds applicables aux biens étrangers fixés dans la Loi de l'impôt. Le plafond imposé par la Loi de l'impôt est actuellement de 30 % du coût des éléments d'actif du Fonds.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds devrait continuer d'être important (veuillez vous reporter à la rubrique « Faits saillants de nature financière » pour un historique des taux de rotation des titres en portefeuille). De ce fait, les gains et (ou) les pertes en capital réalisés (plutôt que non réalisés) à l'égard des titres compris dans le portefeuille du Fonds ainsi que des commissions de courtage seront, chaque année, en proportion plus grande que ce qui serait le cas avec d'autres organismes de placement collectif.

LES DIX PRINCIPAUX TITRES EN PORTEFEUILLE

Les placements suivants constituaient les dix principaux titres en portefeuille du Fonds au 15 mai 2002.

<i>Rang</i>	<i>Placement</i>	<i>Pourcentage de l'actif net</i>
1.	Groupe Forzani Ltée (Le), cat. A	3,7
2.	IPSCO Inc.	3,6
3.	Cascades Inc.	3,4
4.	Corporation Hélicoptère CHC, cat. A	3,4
5.	Banque Nationale du Canada	3,3
6.	Inco Limited	3,3
7.	A.L.I. Technologies Inc.	3,2
8.	CAE Inc.	3,1
9.	Banque de Nouvelle-Écosse (La)	3,0
10.	Société Financière Manuvie	2,7

Note : Cette information peut changer en raison des mouvements du portefeuille du Fonds. Les épargnants peuvent obtenir de l'information à jour en communiquant avec Burgeonvest. Cette information est mise à jour chaque trimestre.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIES A UN PLACEMENT DANS LE FONDS ?

La plus grande partie de l'actif du Fonds est investie dans des titres de participation de sociétés canadiennes. Le Fonds est exposé aux risques suivants qui sont décrits aux pages 2 et 3.

- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à l'émetteur
- risque de change
- risque lié aux titres étrangers
- risque d'illiquidité

Les placements dans des titres d'émetteurs à petite capitalisation peuvent être faire l'objet de fluctuations fréquentes et (ou) abruptes de leur valeur marchande.

Les placements dans les options comportent les risques suivants : le risque d'illiquidité, le risque de non-disponibilité d'un marché actif dans lequel il est possible de liquider ses positions et le risque, pour ce qui est des options fondées sur un indice boursier, que les activités de négociation soient suspendues à l'égard d'un nombre important d'actions composant l'indice ou qu'un changement soit apporté dans la composition de l'indice, ce qui pourrait nuire à l'instrument dérivé.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS LE FONDS ?

Le Fonds convient aux clients pour qui la croissance (au moyen de plus-values) est un objectif de placement important. Afin d'obtenir un taux de rendement raisonnable, les épargnants devraient investir pour au moins trois ans. Comme la plupart des avoirs du portefeuille visent des émetteurs à moyenne et à grande capitalisation, ce Fonds convient aux épargnants qui ont une tolérance au risque modérée.

Le Fonds peut verser ou non des distributions aux porteurs de parts au cours d'une année donnée. Il ne conviendrait donc pas nécessairement aux épargnants pour qui l'obtention d'un niveau de revenu stable est un objectif de placement fondamental.

FONDS CANADIEN OPPORTUNISTE HIRSCH CEO

Rendement composé annuel

Le tableau indique le total du rendement historique du Fonds, composé chaque année, pour les périodes terminées le 31 décembre 2001, par rapport au repère applicable du Fonds.

	<u>Fonds canadien opportuniste Hirsch CEO</u>	<u>Indice TSE 300 Total Return</u>
Un an	-11,14 %	-12,57 %
Trois ans	10,80 %	7,34 %
Depuis la création	5,48 %	3,83 %

POLITIQUE EN MATIERE DE DISTRIBUTIONS

Chaque mois de décembre, le Fonds distribue son revenu imposable, s'il y a lieu, à ses porteurs de parts à la date de distribution. Dans chaque cas, les distributions sont réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, sans frais, à moins que vous nous demandiez à l'avance de vous verser les distributions au comptant.

FAITS SAILLANTS DE NATURE FINANCIERE

Les tableaux qui suivent font état des principales données financières concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les cinq derniers exercices. Les expressions « ratio des frais de gestion » et « taux de rotation des titres en portefeuille » sont expliquées à la page 16. Ces renseignements proviennent des états financiers vérifiés du Fonds. Veuillez vous reporter à la page 1 pour savoir comment vous pouvez obtenir les états financiers vérifiés du Fonds.

Distributions et valeur liquidative par part du Fonds

	1997	1998	1999	2000	2001
Distributions					
Du revenu net	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Des gains en capital réalisés	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Remboursement du capital	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>
Distributions annuelles totales¹⁾	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Valeur liquidative par part au 31 décembre	10,12 \$	9,23 \$	13,06 \$	14,14\$	12,56 \$

¹⁾ Les distributions ont été réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins d'indication contraire.

FONDS CANADIEN OPPORTUNISTE HIRSCH CEO

Ratios et données supplémentaires

	1997	1998	1999	2000	2001
Actif net (en milliers) au 31 décembre	4 485 \$	7 820 \$	9 087 \$	13 786 \$	11 026 \$
Nombre de parts en circulation ¹⁾	443 297	846 837	695 953	975 235	877 716
Ratio des frais de gestion (RFG) ^{2) 3)}	3,00 %	3,00 %	3,00 %	5,28 %	2,89 %
Taux de rotation des titres en portefeuille	55,84 %	277,22 %	309,40 %	307,35 %	317,40 %

- 1) Information à jour au 31 décembre de l'exercice indiqué.
- 2) Le ratio des frais de gestion a été mis à jour selon la forme prescrite par la Norme canadienne 81-102 et a été annualisé pour 1997. Avec effet au 23 février 2000, une structure de primes de rendement a été mise en place pour le Fonds, et les frais de gestion annualisés maximums ont été réduits de 0,10 %. Si ces changements avaient eu cours pour les exercices 1999 et 2000, les ratios des frais de gestion auraient été respectivement de 2,89 % et de 2,91 %. Le RFG pour l'an 2000 tient compte de la prime de rendement versée à iPerformance (le gérant précédent du Fonds) pour le premier trimestre de l'an 2000 seulement. La prime de rendement a majoré de 2,37 % le RFG du Fonds. Aucune prime de rendement n'a été versée en 2001.
- 3) Burgeonvest a l'intention de continuer d'appliquer la politique d'iPerformance (en vigueur depuis le 23 février 2000) qui consiste à maintenir, pour le Fonds, un ratio des frais de gestion maximum de 2,91 % (incluant la TPS et excluant la prime de rendement). À cette fin, Burgeonvest assume tous les frais du Fonds qui entraîneraient un ratio plus élevé. Les frais assumés par iPerformance ont totalisé 88 810 \$ en 1999 et 49 220 \$ en l'an 2000 et les frais assumés par iPerformance et Burgeonvest en 2001 se sont élevés à 63 902 \$. Si ces frais avaient été payés par le Fonds, ses RFG auraient été de 4,26 % en 1999, de 5,64 % en l'an 2000 et de 3,42 % en 2001. Cette politique, qui est courante dans le secteur des OPC, vise à assurer que les porteurs de parts ne sont pas pénalisés par l'application de ces frais à un petit actif. Burgeonvest peut mettre fin à cette politique à sa discrétion.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Les organismes de placement collectif payent certains frais sur les éléments d'actif de l'organisme de placement collectif, ce qui signifie que les épargnants payent indirectement pour ces frais par des rendements inférieurs. Le tableau suivant a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif.

Cet exemple prend pour hypothèse i) que vous faites un placement de 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées et que vous vendez ensuite toutes vos parts à la fin de ces périodes; ii) que votre placement a un rendement annuel de 5 % et iii) que les frais de gestion et les frais d'exploitation du Fonds, pour la période de 10 ans, correspondent à ceux du dernier exercice financier terminé du Fonds.

FONDS CANADIEN OPPORTUNISTE HIRSCH CEO

Bien que vos coûts effectifs puissent être supérieurs ou inférieurs, compte tenu de ces hypothèses, vos coûts seraient de :

Frais payables sur :	Un an	29,88 \$
	Trois ans	94,20 \$
	Cinq ans	165,12 \$
	Dix ans	367,64 \$

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais » qui figure dans la Partie A pour plus d'information sur le coût des placements dans les Fonds.

FONDS DE RÉPARTITION TACTIQUE OPPORTUNISTE HIRSCH CEO

DÉTAIL DU FONDS

Type de Fonds :	Fonds équilibré canadien
Date de création :	Le 5 mai 1998
Titres offerts :	Parts de fiducie d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes de revenu différé :	Les parts constituent des placements admissibles pour des REER, des REEE, des FERR et des régimes de revenu différé similaires. Les parts du Fonds ne constituent pas des biens étrangers en vertu de la Loi de l'impôt.
Conseillers en valeurs :	Burgeonvest Securities Limited (« Burgeonvest ») (gestionnaire de portefeuille) iPerformance Funds Corp. (« iPerformance ») (conseiller en valeurs) Integrated Investment Management Inc. (« HMI ») (auparavant Hirsch Asset Management Corp.) et Baker Gilmore & Associés Inc. (sous-conseillers)

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL ?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à réaliser un taux de rendement global du capital investi qui soit stable et élevé principalement par la répartition de l'actif dans des actions, des titres à revenu fixe et des titres du marché monétaire canadiens. Le Fonds peut investir dans des sociétés à petite et à grande capitalisation.

La composition de l'actif du Fonds sera déterminée par HMI, selon les paramètres suivants : i) un minimum de 20 % et un maximum de 80 % sera investi dans des titres de participation; ii) un minimum de 20 % et un maximum de 80 % sera investi dans des titres à revenu fixe; iii) un minimum de 0 % et un maximum de 60 % sera investi dans des titres du marché monétaire.

Les porteurs de parts doivent approuver par une majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts tout changement devant être apporté aux objectifs de placement.

Stratégies de placement

Burgeonvest a retenu les services d'iPerformance comme conseiller en valeurs pour le Fonds. iPerformance, pour sa part, a conclu une convention de sous-consultation avec HMI.

De plus, HMI a retenu les services de Baker Gilmore & Associés Inc., en qualité de sous-conseiller à l'égard des titres à revenu fixe du Fonds.

Le Fonds aura un portefeuille activement géré d'actions, de titres à revenu fixe et de titres du marché monétaire canadiens, la composition de l'actif étant établie par HMI selon les paramètres indiqués ci-dessus.

FONDS DE RÉPARTITION TACTIQUE OPPORTUNISTE HIRSCH CEO

La tranche « actions » du portefeuille du Fonds est investie dans des titres de participation de sociétés canadiennes qui, de l'avis de HMI, offrent la possibilité de produire des rendements exceptionnels, y compris des sociétés à grande et à petite capitalisation. Aux fins de couverture et aux fins autres que de couverture, la tranche « actions » du portefeuille du Fonds peut aussi être investie dans des options sur actions, y compris éventuellement des options de vente ou des options d'achat sur un titre particulier ou sur un indice boursier particulier.

La tranche « titres à revenu fixe » du portefeuille du Fonds est investie dans des titres à revenu fixe émis par le gouvernement du Canada (ou les organismes de celui-ci). De plus, le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe émis par des administrations publiques de palier provincial ou municipal du Canada (ou un organisme de ceux-ci) ainsi que dans des titres d'emprunt de sociétés de qualité. HMI (y compris son sous-conseiller) gère le Fonds de façon dynamique et, ce faisant, varie la composition des titres en fonction de la durée et (ou) du risque de crédit, selon la conjoncture économique et les conditions du marché qui, d'après elle, prévalent et prévaudront.

La composition de l'actif reflète la vision de HMI pour ce qui est de la conjoncture économique et des conditions du marché actuelles ainsi que le potentiel de rendement relatif de chaque catégorie d'actif compte tenu des risques y afférents. HMI se réserve le droit de modifier la composition de l'actif dans le but de tenir compte des variations réelles et prévues survenant de temps à autre dans la conjoncture économique et dans les conditions du marché. HMI a recours à une démarche ascendante pour sélectionner les titres du portefeuille.

Le Fonds ne peut effectuer des placements dans des titres étrangers, du même type que ceux mentionnés ci-dessus et comportant les mêmes caractéristiques que ceux-ci, que jusqu'à concurrence du plafond imposé par la Loi de l'impôt. Ce plafond s'élève actuellement à 30 % du coût de l'actif du Fonds.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds devrait continuer d'être important (veuillez vous reporter à la rubrique « Faits saillants de nature financière » pour l'historique des taux de rotation des titres en portefeuille). De ce fait, sur une base annuelle, les gains et (ou) les pertes en capital réalisés (plutôt que non réalisés) à l'égard des titres compris dans le portefeuille du Fonds ainsi que les commissions de courtage seront proportionnellement supérieurs à ceux d'autres organismes de placement collectif.

LES DIX PRINCIPAUX TITRES EN PORTEFEUILLE

Les placements suivants constituaient les dix principaux titres en portefeuille du Fonds au 15 mai 2002.

<i>Rang</i>	<i>Placement</i>	<i>Pourcentage de l'actif net</i>
1.	Banque Royale du Canada	4,7
2.	Groupe Saputo Inc.	4,5
3.	Magna International, cat. A, à droit de vote subalterne	4,4

FONDS DE RÉPARTITION TACTIQUE OPPORTUNISTE HIRSCH CEO

<i>Rang</i>	<i>Placement</i>	<i>Pourcentage de l'actif net</i>
4.	Corporation Hélicoptère CMC, cat. A	3,8
5.	Banque Nationale du Canada	3,5
6.	Newmont Mining Corporation	3,4
7.	Inco Limited	3,3
8.	Groupe Forzani Ltée (Le), cat. A	3,2
9.	Sobeys Inc.	2,8
10.	CAE Inc.	2,8

Note : Cette information peut changer en raison des mouvements du portefeuille de l'organisme de placement collectif. Les épargnants peuvent obtenir de l'information à jour en communiquant avec Burgeoninvest. Cette information est mise à jour chaque trimestre.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIES A UN PLACEMENT DANS LE FONDS ?

Le Fonds est exposé aux risques suivants qui sont décrits aux pages 2 et 3 :

- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à l'émetteur
- risque de crédit
- risque de taux d'intérêt
- risque lié aux titres étrangers
- risque de change
- risque d'illiquidité

Les placements dans des titres d'émetteurs à petite capitalisation peuvent faire l'objet de fluctuations fréquentes et (ou) abruptes de leur valeur marchande.

Les placements dans les options comportent les risques suivants : le risque d'illiquidité, le risque de non-disponibilité d'un marché actif dans lequel il est possible de liquider ses positions et le risque, pour ce qui est des options sur indice boursier, que les activités de négociation soient suspendues à l'égard d'un nombre important d'actions composant l'indice ou qu'un changement soit apporté dans la composition de l'indice, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur l'instrument dérivé.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS LE FONDS ?

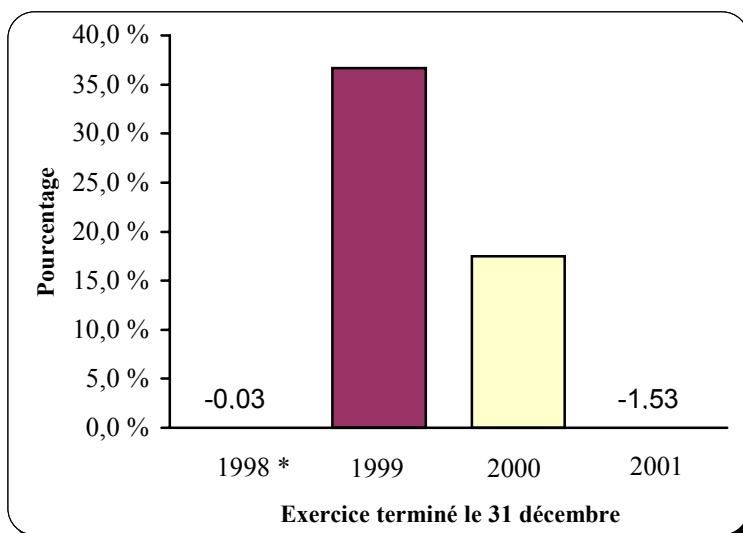
Le Fonds convient aux clients pour qui la croissance (au moyen de plus-values) est un objectif de placement important. Il offre également une volatilité moindre des rendements et, dès lors, un degré de risque moindre grâce à la diversification dans différentes catégories d'actif (actions, obligations et titres du marché monétaire). Afin d'obtenir un taux de rendement raisonnable, les épargnants devraient investir pour au moins trois ans. Comme la plupart des avoirs du portefeuille visent des émetteurs à moyenne et à grande capitalisation, ce Fonds convient aux épargnants qui ont une tolérance au risque modérée.

Le Fonds peut verser ou non des distributions aux porteurs de parts au cours d'une année donnée. Il ne conviendrait donc pas nécessairement aux épargnants pour qui l'obtention d'un niveau de revenu stable est un objectif de placement fondamental.

RENDEMENT PASSE

Rendement d'année en année

Le graphique à bandes présente la variation du rendement du Fonds d'année en année pour chacune des années présentées et montre, au 31 décembre d'une année, le pourcentage de variation d'un placement effectué le 1^{er} janvier de la même année.



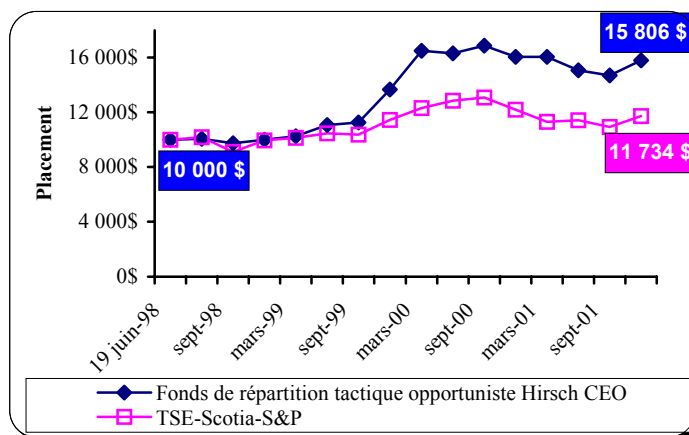
* Du 19 juin 1998, date de lancement du Fonds, au 31 décembre 1998.

Rendement passé global

Le graphique à courbes compare la croissance d'un placement hypothétique de 10 000 \$ dans le Fonds avec la croissance du repère du Fonds. Le repère a une pondération de 45 % dans l'indice *TSE 300 Total Return* (soit un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 300 sociétés les plus grandes et les plus populaires inscrites à la cote de la Bourse de Toronto), une pondération de 45 % dans l'indice obligataire universel Marché des capitaux Scotia (soit un vaste indicateur du rendement global du marché obligataire du Canada, portant sur environ 700 titres obligataires négociables canadiens échéant à plus d'un an) et une pondération de 10 % dans

FONDS DE RÉPARTITION TACTIQUE OPPORTUNISTE HIRSCH CEO

l'indice *Standard & Poor's 500 Total Return* (soit un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 500 sociétés les plus populaires inscrites à la cote de la Bourse de New York et de l'*American Stock Exchange* ou présentes sur le marché hors cote).



Notes afférentes au graphique :

La date de création du Fonds est le 5 mai 1998. Cependant, de cette date au 19 juin 1998, le seul placement a été un bon du Trésor du Canada acheté dans le but de préserver les capitaux de lancement requis investis. Le 19 juin 1998 est considéré comme la date de début du calcul du rendement du Fonds, car il s'agit de la date à laquelle a été fait le premier placement dans des titres.

On présume que toutes les distributions ont été réinvesties.

Rendement composé annuel

Le tableau indique le total du rendement historique du Fonds, composé chaque année, pour les périodes terminées le 31 décembre 2001, par rapport au repère applicable du Fonds.

	Fonds de répartition tactique opportuniste Hirsch CEO	TSE-Scotia-S & P
Un an	-1,53 %	-3,21 %
Trois ans	16,50 %	5,64 %
Depuis la création	13,83 %	5,41 %

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque mois de décembre, le Fonds distribue son revenu imposable, s'il y a lieu, à ses porteurs de parts à la date de distribution. Dans chaque cas, les distributions sont réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, sans frais, à moins que vous nous demandiez à l'avance de vous faire verser les distributions au comptant.

FAITS SAILLANTS DE NATURE FINANCIERE

Les tableaux qui suivent font état des principales données financières concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les quatre derniers exercices. Les expressions « ratio des frais de gestion » et « taux de rotation des titres en portefeuille » sont expliquées à la page 16. Ces renseignements proviennent des états financiers vérifiés du Fonds. Veuillez vous reporter à la page 1 pour savoir comment vous pouvez obtenir les états financiers vérifiés du Fonds.

Distributions et valeur liquidative par part du Fonds

	1998	1999	2000	2001
Distributions				
Du revenu net	0,0125	0,0000	0,0000	0,13
Des gains en capital réalisés	0,0000	0,0000	0,2727	0,0000
Remboursement du capital	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>
Distributions annuelles totales¹⁾	0,0125	0,0000	0,2727	0,13
Valeur liquidative par part au 31 décembre	10,02 \$	13,69 \$	15,81 \$	15,44 \$

¹⁾ Les distributions ont été réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins d'indication contraire.

Ratios et données supplémentaires

	1998	1999	2000	2001
Actif net (en milliers) au 31 décembre	957 \$	2 388 \$	9 880 \$	8 451 \$
Nombre de parts en circulation ¹⁾	95 599	174 465	624 986	547 359
Ratio des frais de gestion (RFG) ^{2) 3)}	2,68 %	2,68 %	4,19 %	2,57 %
Taux de rotation des titres en portefeuille	151,23 %	240,06 %	223,25 %	286,00 %

1) Information à jour au 31 décembre de l'exercice indiqué.

2) Le ratio des frais de gestion a été mis à jour selon la forme prescrite par la Norme canadienne 81-102. Avec effet au 23 février 2000, une structure de primes de rendement a été mise en place pour le Fonds, et les frais de gestion annualisés maximums ont été réduits de 0,10 %. Si ces changements avaient eu cours pour les exercices 1999 et 2000, les ratios des frais de gestion auraient été respectivement de 2,57 % et de 2,59 %. Le RFG pour l'an 2000 tient compte de la prime de rendement versée à iPerformance Fund Corp. (le gérant précédent du Fonds) pour le premier trimestre de l'an 2000. La prime de rendement a majoré de 1,60 % le RFG du Fonds. Aucune prime de rendement n'a été versée en 2001.

3) Burgeonvest a l'intention de continuer d'appliquer la politique d'iPerformance (en vigueur depuis le 23 février 2000) qui consiste à maintenir, pour le Fonds, un ratio des frais de gestion maximum de 2,57 % (incluant la TPS mais excluant la prime de rendement). À cette fin, Burgeonvest assume tous les frais du Fonds qui engendreraient un ratio supérieur. Les frais assumés par iPerformance ont totalisé 62 060 \$ en 1999 et 64 200 \$ en l'an 2000, et les frais assumés par iPerformance et Burgeonvest en 2001 se sont élevés à 54 236 \$. Si ces

FONDS DE RÉPARTITION TACTIQUE OPPORTUNISTE HIRSCH CEO

frais avaient été payés par le Fonds, ses RFG auraient été de 7,52 % en 1999, de 5,10 % en l'an 2000 et de 3,16 % en 2001. Cette politique, qui est courante dans le secteur des OPC, vise à assurer que les porteurs de parts ne sont pas pénalisés par l'application de ces frais à un petit actif. Burgeonvest peut mettre fin à cette politique à sa discrétion.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Les organismes de placement collectif payent certains frais sur les éléments d'actif de l'organisme de placement collectif, ce qui signifie que les épargnants payent indirectement pour ces frais par des rendements inférieurs. Le tableau a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif.

Cet exemple prend pour hypothèse i) que vous faites un placement de 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées et que vous vendez ensuite toutes vos parts à la fin de ces périodes; ii) que votre placement a un rendement annuel de 5 % et iii) que les frais de gestion et les frais d'exploitation du Fonds, pour la période de 10 ans, correspondent à ceux du dernier exercice financier terminé du Fonds.

Bien que vos coûts effectifs puissent être supérieurs ou inférieurs compte tenu de ces hypothèses, vos coûts seraient de :

Frais payables sur :	Un an	26,60 \$
	Trois ans	83,84 \$
	Cinq ans	146,96 \$
	Dix ans	327,21 \$

Veillez vous reporter à la rubrique «Frais » qui figure dans la Partie A pour plus d'information sur le coût des placements dans les Fonds.

FONDS DE RESSOURCES NATURELLES OPPORTUNISTE HIRSCH CEO

DÉTAIL DU FONDS

Type de Fonds :	Actions axées sur un secteur (ressources naturelles)
Date de création :	Le 5 mai 1998
Titres offerts :	Parts de fiducie d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes de revenu différé :	Les parts constituent des placements admissibles pour des REER, des REEE, des FERR et des régimes de revenu différé similaires. Les parts du Fonds ne sont pas considérées être des biens étrangers en vertu de la Loi de l'impôt.
Conseillers en valeurs :	Burgeonvest Securities Limited (« Burgeonvest ») (gestionnaire de portefeuille) iPerformance Fund Corp. (« iPerformance ») (conseiller en valeurs) Integrated Investment Management Inc. (« HMI ») (auparavant Hirsch Asset Management Corp.) (sous-conseiller)

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à réaliser une croissance du capital supérieure à long terme principalement au moyen de placements dans des titres de participation de sociétés canadiennes qui exercent leurs activités dans le secteur des ressources naturelles ainsi que les sociétés dérivées. Le Fonds peut investir dans des sociétés à petite et à grande capitalisation.

Les porteurs de parts doivent approuver par une majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts tout changement devant être apporté aux objectifs de placement.

Stratégies de placement

Burgeonvest a retenu les services d'iPerformance comme conseiller en valeurs pour le Fonds. iPerformance, pour sa part, a conclu une convention de sous-consultation avec HMI.

Pour réaliser ses objectifs, le Fonds investit principalement dans des actions ou dans des titres liés à des actions de sociétés canadiennes du secteur primaire, y compris, par exemple, des sociétés dont les activités relèvent des secteurs minier et pétrolier et des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et de la pêche, ainsi que les sociétés dérivées. Le Fonds peut investir dans des titres à court terme et des obligations afin de préserver son capital et (ou) de maintenir sa liquidité, d'après l'évaluation que HMI fait de façon continue de la conjoncture économique et des conditions du marché actuelles et futures. Aux fins de couverture et aux fins autres que de couverture, le Fonds peut également investir dans des options sur actions, y compris éventuellement des options de vente ou des options d'achat sur un titre particulier ou sur un indice boursier particulier.

FONDS DE RESSOURCES NATURELLES OPPORTUNISTE HIRSCH CEO

Le Fonds ne peut investir dans des titres étrangers que jusqu'à concurrence du plafond imposé par la Loi de l'impôt, qui s'élève actuellement à 30 % du coût de l'actif du Fonds.

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds devrait continuer d'être important (veuillez vous reporter à la rubrique « Faits saillants de nature financière » pour un historique des taux de rotation des titres en portefeuille). De ce fait, sur une base annuelle, les gains et (ou) les pertes en capital réalisés (plutôt que non réalisés) à l'égard des titres compris dans le portefeuille du Fonds ainsi que les commissions de courtage seront proportionnellement supérieurs à ceux d'autres organismes de placement collectif.

LES DIX PRINCIPAUX TITRES EN PORTEFEUILLE

Les placements suivants constituaient les dix principaux titres en portefeuille du Fonds au 15 mai 2002.

<i>Rang</i>	<i>Placement</i>	<i>Pourcentage de l'actif net</i>
1.	Corporation Hélicoptère CHC, cat. A	8,3
2.	Inco Limited	6,4
3.	Finning International Inc.	6,0
4.	Goldcorp Inc.	4,4
5.	EnCana Corporation	4,2
6.	SouthernEra Resources Limited	4,0
7.	IAMGOLD Corporation	3,7
8.	Cascades Inc.	3,5
9.	Teck Cominco Limited, cat. B	3,3
10.	Pan American Silver Corporation	3,1

Note : Cette information peut changer en raison des mouvements du portefeuille de l'organisme de placement collectif. Les épargnants peuvent obtenir de l'information à jour en communiquant avec Burgeonvest. Cette information est mise à jour chaque trimestre.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIES A UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

La plus grande partie de l'actif du Fonds est investie dans des titres de participation de sociétés canadiennes. Le Fonds est exposé aux risques suivants qui sont décrits aux pages 2 et 3.

- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à l'émetteur

FONDS DE RESSOURCES NATURELLES OPPORTUNISTE HIRSCH CEO

- risque lié aux titres étrangers
- risque de change
- risque d'illiquidité

Les placements dans des titres d'émetteurs à petite capitalisation peuvent faire l'objet de fluctuations fréquentes et (ou) abruptes de leur valeur marchande.

Le Fonds est également exposé aux risques réservés au secteur des ressources naturelles, de sorte que son prix par part sera entièrement tributaire du rendement de ce secteur et fluctuera en fonction de l'évolution du prix mondial des ressources énergétiques et autres produits provenant des ressources naturelles. Les prix des biens de consommation peuvent fluctuer rapidement et grandement. De plus, la réussite de certaines sociétés dans lesquelles le Fonds investit est tributaire de leur capacité de mener à bien leurs activités d'exploration visant la découverte de ressources énergétiques et naturelles. Ces sociétés peuvent ne pas en être arrivées au stade de la production lorsque le Fonds y investit, et leurs activités d'exploration peuvent ne pas être couronnées de succès.

Les placements dans les options comportent les risques suivants : le risque d'illiquidité, le risque de non-disponibilité d'un marché actif dans lequel il est possible de liquider ses positions et le risque, pour ce qui est des options sur indice boursier, que les activités de négociation soient suspendues à l'égard d'un nombre important d'actions composant l'indice ou qu'un changement soit apporté dans la composition de l'indice, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur l'instrument dérivé.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS LE FONDS ?

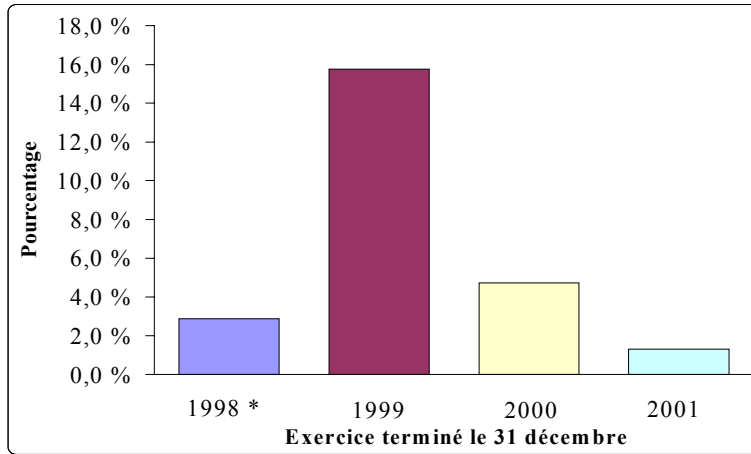
Le Fonds convient aux clients pour qui la croissance (au moyen de plus-values) est un objectif de placement important. Afin d'obtenir un taux de rendement raisonnable, les épargnants devraient investir pour au moins trois ans. La plupart des avoirs du portefeuille visent des émetteurs à moyenne et à grande capitalisation, mais ces émetteurs sont sujets à des risques propres à leur secteur d'activité (potentiellement) considérables. Ce Fonds convient donc aux épargnants qui ont une tolérance au risque modérée à élevée.

Le Fonds peut verser ou non des distributions aux porteurs de parts au cours d'une année donnée. Il ne conviendrait donc pas nécessairement aux épargnants pour qui l'obtention d'un niveau de revenu stable est un objectif de placement essentiel.

RENDEMENT PASSE

Rendement d'année en année

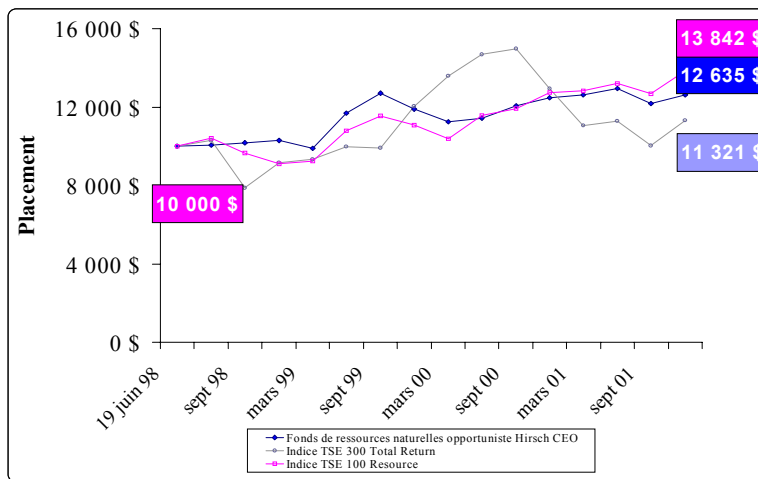
Le graphique à bandes présente la variation du rendement du Fonds d'année en année pour chacune des années présentées et montre, au 31 décembre d'une année, le pourcentage de variation d'un placement effectué le 1^{er} janvier de la même année.



* Du 19 juin 1998, date de lancement du Fonds, au 31 décembre 1998.

Rendement passé global

Le graphique à courbes compare la croissance d'un placement hypothétique de 10 000 \$ dans le Fonds avec la croissance de l'indice *TSE 300 Total Return* (soit un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 300 sociétés les plus grandes et les plus populaires inscrites à la cote de la Bourse de Toronto) et du sous-indice *TSE 100 Resource* (soit un repère permettant de mesurer le rendement des actions des 28 émetteurs dont la capitalisation est la plus importante et les titres sont les plus liquides du *TSE 300 Composite Index*).



FONDS DE RESSOURCES NATURELLES OPPORTUNISTE HIRSCH CEO

Notes afférentes au graphique :

La date de création du Fonds est le 5 mai 1998. Cependant, de cette date au 19 juin 1998, le seul placement a été un bon du Trésor du Canada acheté dans le but de préserver les capitaux de lancement requis investis. Le 19 juin 1998 est considéré comme la date de début du calcul du rendement du Fonds, car il s'agit de la date à laquelle a été fait le premier placement dans des titres.

On présume que toutes les distributions ont été réinvesties.

Rendement composé annuel

Le tableau indique le total du rendement historique du Fonds, composé chaque année, pour les périodes terminées le 31 décembre 2001, par rapport aux repères applicables du Fonds.

	<u>Fonds de ressources naturelles opportuniste Hirsch CEO</u>	<u>Sous-indice TSE 100 Resource</u>	<u>Indice TSE 300 Total Return</u>
Un an	-1,30 %	8,56 %	-12,57 %
Trois ans	5,82 %	14,96 %	7,34 %
Depuis la création	6,62 %	9,98 %	3,53 %

POLITIQUE EN MATIERE DE DISTRIBUTIONS

Chaque mois de décembre, le Fonds distribue son revenu imposable, s'il y a lieu, à ses porteurs de parts à la date de distribution. Dans chaque cas, les distributions sont réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, sans frais, à moins que vous nous demandiez à l'avance de vous faire verser les distributions au comptant.

FAITS SAILLANTS DE NATURE FINANCIERE

Les tableaux qui suivent font état des principales données financières concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les quatre derniers exercices. Les expressions « ratio des frais de gestion » et « taux de rotation des titres en portefeuille » sont expliquées à la page 16. Ces renseignements proviennent des états financiers vérifiés du Fonds. Veuillez vous reporter à la page 1 pour savoir comment vous pouvez obtenir les états financiers vérifiés du Fonds.

FONDS DE RESSOURCES NATURELLES OPPORTUNISTE HIRSCH CEO

Distributions et valeur liquidative par part du Fonds

	1998	1999	2000	2001
Distributions				
Du revenu net	0,0970	0,0000	0,0000	0,0000
Des gains en capital réalisés	0,0208	0,0000	0,0000	0,85
Remboursement du capital	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	0,0000
Distributions annuelles totale¹⁾	0,1178	0,0000	0,0000	0,85
Valeur liquidative par part au 31 décembre	10,19 \$	11,79 \$	12,35 \$	11,66 \$

¹⁾ Les distributions ont été réinvesties dans des parts supplémentaires, à moins d'indication contraire.

Ratios et données supplémentaires

	1998	1999	2000	2001
Actif net (en milliers) au 31 décembre	1 803 \$	3 914 \$	2 911 \$	2 644 \$
Nombre de parts en circulation ¹⁾	177 024	331 973	235 749	226 743
Ratio des frais de gestion (RFG) ^{2) 3)}	3,16 %	3,16 %	3,80 %	3,05 %
Taux de rotation des titres en portefeuille	128,11 %	205,64 %	227,61 %	363,60 %

¹⁾ Information à jour au 31 décembre de l'exercice indiqué.

²⁾ Le ratio des frais de gestion a été mis à jour selon la forme prescrite par la Norme canadienne 81-102. Avec effet au 23 février 2000, une structure de primes de rendement a été mise en place pour le Fonds, et les frais de gestion annualisés maximums ont été réduits de 0,10 %. Si ces changements avaient eu cours pour les exercices 1999 et 2000, les ratios des frais de gestion auraient été respectivement de 3,05 % et de 3,07 %. Le RFG pour l'an 2000 tient compte de la prime de rendement versée à iPerformance (le gérant précédent du Fonds) pour le premier trimestre de l'an 2000. La prime de rendement a majoré de 0,73 % le RFG du Fonds. Aucune prime de rendement n'a été versée en 2001.

³⁾ Burgeonvest a l'intention de continuer d'appliquer la politique d'iPerformance (en vigueur depuis le 23 février 2000) qui consiste à maintenir, pour le Fonds, un ratio des frais de gestion maximum de 3,07 % (incluant la TPS et excluant la prime de rendement). À cette fin, Burgeonvest assume tous les frais du Fonds qui engendreraient un ratio supérieur. Les frais assumés par iPerformance ont totalisé 75 970 \$ en 1999 et 83 460 \$ en l'an 2000, et les frais assumés par iPerformance et Burgeonvest en 2001 se sont élevés à 83 526 \$. Si ces frais avaient été payés par le Fonds, ses RFG auraient été de 5,46 % en 1999, de 6,38 % en l'an 2000 et de 5,94 % en 2001. Cette politique, qui est courante dans le secteur des OPC, vise à assurer que les porteurs de parts ne sont pas pénalisés par l'application de ces frais à un petit actif. Burgeonvest peut mettre fin à cette politique à sa discrétion.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Les organismes de placement collectif payent certains frais sur les éléments d'actif de l'organisme de placement collectif, ce qui signifie que les épargnants payent indirectement pour ces frais par des rendements inférieurs. Le tableau a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif.

FONDS DE RESSOURCES NATURELLES OPPORTUNISTE HIRSCH CEO

Cet exemple prend pour hypothèse i) que vous faites un placement de 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées et que vous vendez ensuite toutes vos parts à la fin de ces périodes; ii) que votre placement a un rendement annuel de 5 % et iii) que les frais de gestion et les frais d'exploitation du Fonds, pour la période de 10 ans, correspondent à ceux du dernier exercice financier terminé du Fonds.

Bien que vos coûts effectifs puissent être supérieurs ou inférieurs compte tenu de ces hypothèses, vos coûts seraient de :

Frais payables sur :	Un an	31,53 \$
	Trois ans	99,38 \$
	Cinq ans	174,20 \$
	Dix ans	387,85 \$

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais » qui figure dans la Partie A pour plus d'information sur le coût des placements dans les Fonds.

FONDS DÉMOGRAPHIQUE CANADIEN CEO

DÉTAIL DU FONDS

Type de Fonds :	Actions canadiennes
Date de création :	Le 5 mai 1998 (les objectifs de placement ont été modifiés le 1 ^{er} décembre 2001)
Titres offerts :	Parts de fiducie d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes de revenu différé :	Les parts constituent des placements admissibles pour des REER, des REEE, des FERR et des régimes de revenu différé similaires. Les parts du Fonds ne constituent pas des biens étrangers en vertu de la Loi de l'impôt.
Conseiller en valeurs :	Burgeonvest Securities Limited (« Burgeonvest »)

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL ?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à dégager une plus-value du capital supérieure à court et à long terme au moyen de placement surtout composés de titres de participation canadiens.

Les porteurs de parts doivent approuver par une majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts tout changement devant être apporté aux objectifs de placement.

Stratégies de placement

Pour réaliser ses objectifs, le Fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes oeuvrant dans un nombre restreint de secteurs industriels. L'accent est mis sur les sociétés qui bénéficient d'un certain avantage démographique. Un avantage démographique est un élément relié à un secteur précis de l'économie qui devrait inscrire une croissance plus rapide que le reste de l'économie, croissance attribuable en grande partie à une tendance dans la population et (ou) à des comportements connexes ou prévus d'importants groupes de personnes.

Le Fonds achète des titres et s'attend à les conserver pour des périodes de trois à cinq ans, sauf si l'évolution du marché, de l'économie, de la démographie et (ou) d'une entreprise en particulier oblige Burgeonvest à vendre ses titres plus rapidement ou à les conserver plus longtemps que prévu.

En outre, le Fonds peut acquérir à l'occasion de nouveaux titres qui n'ont pas de caractéristique démographique comme telle mais qui ont des caractéristiques semblables et sont assortis d'un potentiel de rendement similaire. Le cas échéant, ces placements seront effectués à court terme et pourront avoir un taux de rotation élevé.

Le Fonds n'investit dans des titres étrangers que jusqu'au plafond imposé par la Loi de l'impôt, qui s'élève actuellement à 30 % du coût de l'actif du Fonds.

LES DIX PRINCIPAUX TITRES EN PORTEFEUILLE

Les placements suivants constituaient les neuf principaux titres en portefeuille du Fonds au 15 mai 2002.

<i>Rang</i>	<i>Placement</i>	<i>Pourcentage de l'actif net</i>
1.	Liquidités et quasi-espèces	22,0
2.	Microsoft Corporation	12,5
3.	Banque de Montréal	12,2
4.	C.I. Fund Management Inc.	11,5
5.	RDM Corporation	9,9
6.	Intel Corporation	9,7
7.	Manitoba Telecom Services Inc.	9,4
8.	BCE Inc.	9,3
9.	Corporation Nortel Networks	3,4

Note : Cette information peut changer en raison des mouvements du portefeuille de l'organisme de placement collectif. Les épargnants peuvent obtenir de l'information à jour en communiquant avec Burgeonvest. Cette information est mise à jour chaque trimestre.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIES A UN PLACEMENT DANS LE FONDS ?

La plus grande partie de l'actif du Fonds est investie dans des titres de participation canadiens. Le Fonds est exposé aux risques suivants qui sont décrits aux pages 2 et 3.

- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à l'émetteur
- risque lié aux titres étrangers
- risque de change
- risque d'illiquidité

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières exigent la présentation de tout placement dans un émetteur (autre que les titres d'un État ou d'une chambre de compensation) correspondant à plus de 10 % de l'actif net de l'organisme de placement collectif. Au cours des douze derniers mois, six placements ont été supérieurs à 10 % de l'actif net du Fonds à un moment donné. Ces

FONDS DÉMOGRAPHIQUE CANADIEN CEO

émetteurs et le pourcentage le plus élevé de l'actif net du Fonds investi dans ces émetteurs au cours des douze derniers mois s'établissent comme suit :

- Microsoft Corporation 19,7 %
- Banque de Montréal 17,4 %
- C.I. Fund Management Inc. 16,1 %
- BCE Inc. 13,8 %
- Manitoba Telecom Services Inc. 12,3 %
- RDM Corporation 10,5 %

En règle générale, les placements importants d'un organisme de placement collectif dans un titre donné peuvent réduire la liquidité et la diversification de cet organisme et peuvent également avoir un effet sur sa capacité à répondre aux demandes de rachat et accroître la volatilité de la valeur liquidative. L'ampleur des placements du Fonds résulte du fait que son actif s'est révélé plutôt restreint pendant les deux premiers trimestres de 2002. De plus, nous prévoyons qu'au fur et à mesure que l'actif net du Fonds augmentera, sa participation dans un titre donné ne dépassera pas 10 % de son actif net.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS LE FONDS ?

Le Fonds convient aux épargnants pour qui la croissance (au moyen de plus-values) est un objectif de placement important. Afin d'obtenir un taux de rendement raisonnable, les épargnants devraient investir pour au moins trois ans. Comme la plupart des avoirs du portefeuille visent des titres d'émetteurs à moyenne ou grande capitalisation, ce Fonds convient aux épargnants qui ont une tolérance modérée au risque.

Le Fonds peut verser ou non des distributions aux porteurs de parts au cours d'une année donnée. Par conséquent, il ne conviendrait pas aux clients pour qui l'obtention d'un niveau de revenu stable est un objectif de placement fondamental.

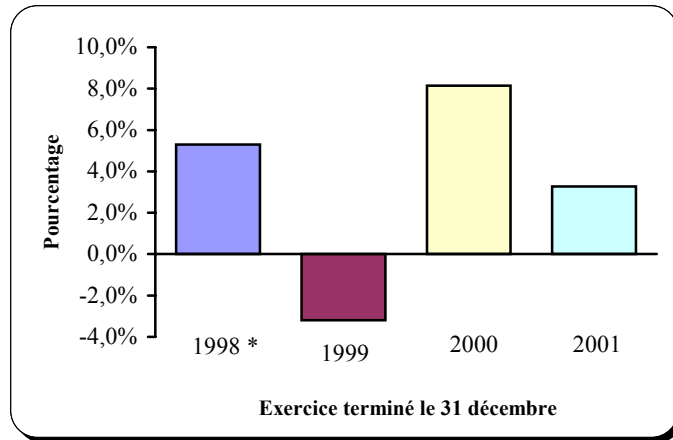
RENDEMENT PASSE

La législation sur les valeurs mobilières exige qu'un fonds commun de placement qui place des titres depuis douze mois consécutifs présente des renseignements sur son rendement passé. Lorsque les activités d'un fonds commun de placement ont subi des modifications, nous sommes tenus de décrire les changements apportés et d'expliquer l'effet de ces changements sur le rendement du fonds.

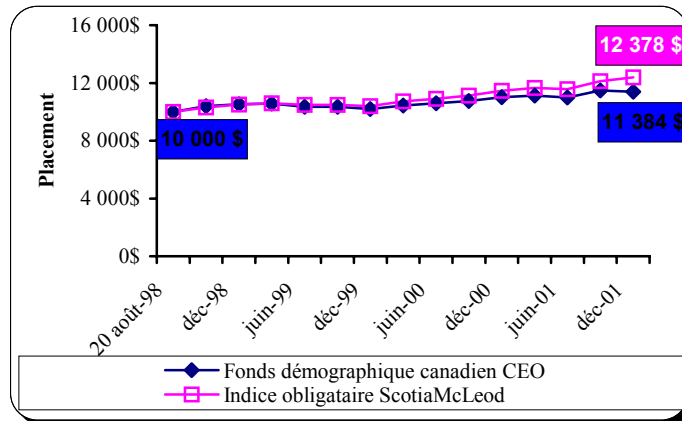
Les objectifs de placement fondamentaux et la structure des frais de gestion du Fonds ont été modifiés le 1^{er} décembre 2001. Avant cette date, le Fonds était un fonds à revenu fixe. Les données sur le rendement passé présentées pour 1998-2000 et pour la période allant de janvier au 1^{er} décembre 2001 se rapportent entièrement au rendement du Fonds en tant que fonds à revenu fixe et selon une structure de frais de gestion semblable à celle des autres fonds à revenu fixe. Le Fonds a modifié ses objectifs de placement pour se conformer à ceux d'un fonds d'actions

FONDS DÉMOGRAPHIQUE CANADIEN CEO

canadien et, désormais, sa structure de frais de gestion est semblable à celle des autres fonds d'actions canadiens. Étant donné ces changements, les données sur le rendement présentées dans les graphiques ci-dessous n'offrent pas une image significative du rendement du Fonds et de ses placements dans des titres de participation canadiens et ne vous aideront donc pas à prendre une décision éclairée en matière de placement.



* Du 20 août 1998, date de lancement du Fonds, au 31 décembre 1998.



Notes afférentes au graphique :

La date de création du Fonds est le 5 mai 1998. Cependant, de cette date au 20 août 1998, le seul placement a été un bon du Trésor du Canada acheté dans le but de préserver les capitaux de lancement requis investis. Le 20 août 1998 est considéré comme la date de début du calcul du rendement du Fonds, car il s'agit de la date à laquelle a été fait le premier placement dans des titres.

On présume que toutes les distributions ont été réinvesties.

FONDS DÉMOGRAPHIQUE CANADIEN CEO

Rendement composé annuel

Le tableau indique le total du rendement historique du Fonds, composé chaque année, pour les périodes terminées le 31 décembre 2001, par rapport au repère applicable du Fonds (en tant que fonds de titres à revenu fixe).

	<u>Fonds démographique canadien CEO</u>	<u>Indice obligataire ScotiaMcLeod</u>
Un an	3,27 %	8,08 %
Trois ans	2,63 %	5,61 %
Depuis la création	3,93 %	6,55 %

POLITIQUE EN MATIERE DE DISTRIBUTIONS

Chaque mois de décembre, le Fonds distribue son revenu imposable, s'il y a lieu, à ses porteurs de parts à la date de distribution. Dans chaque cas, les distributions sont réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, sans frais, à moins que vous nous demandiez à l'avance de vous faire verser les distributions au comptant.

FAITS SAILLANTS DE NATURE FINANCIERE

Les tableaux qui suivent font état des principales données financières concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les quatre derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers vérifiés du Fonds. Les faits saillants de nature financière du Fonds pour la période 1998-2000 tiennent compte de l'ensemble de l'information financière relative au fonds avant le changement de ses objectifs de placement. L'information financière de 2001 tient compte des données sur le Fonds antérieures et postérieures au changement des objectifs de placement qui a eu lieu le 1^{er} décembre 2001. Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les tableaux ci-dessous pour 1998-2000 et pour la période allant de janvier au 1^{er} décembre 2001 sont ceux du Fonds avant le changement de ses objectifs de placement et ne sont pas nécessairement indicatifs du taux de rotation du Fonds dans l'avenir. La nouvelle stratégie de placement du Fonds ne prévoit pas un taux de rotation des titres en portefeuille très élevé. Mais dans la foulée du changement des objectifs de placement du Fonds en décembre 2001, l'ensemble du portefeuille du Fonds a été cédé pour faire l'acquisition d'actions respectant les nouveaux objectifs de placement et, par conséquent, le taux de rotation des titres en portefeuille a été élevé en 2001. Les expressions « ratio des frais de gestion » et « taux de rotation des titres en portefeuille » sont expliquées à la page 16. Veuillez vous reporter à la page 1 pour savoir comment vous pouvez obtenir les états financiers vérifiés du Fonds.

FONDS DÉMOGRAPHIQUE CANADIEN CEO

Distributions et valeur liquidative par part du Fonds

	1998	1999	2000	2001
Distributions				
Du revenu net	0,1227	0,5674	0,5068	0,53
Des gains en capital réalisés	0,0172	0,0000	0,0000	0,0000
Remboursement du capital	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>
Distributions annuelles totales¹⁾	0,1399	0,5674	0,5068	0,53
Valeur liquidative par part au 31 décembre	10,47 \$	9,57 \$	9,84 \$	9,62 \$

¹⁾ Les distributions ont été réinvesties dans des parts supplémentaires, à moins d'indication contraire.

Ratios et données supplémentaires

	1998	1999	2000	2001
Actif net (en milliers) au 31 décembre	1 275 \$	680 \$	559 \$	444 \$
Nombre de parts en circulation ¹⁾	121 731	70 944	56 793 \$	46 091
Ratio des frais de gestion (RFG) ²⁾³⁾	1,87 %	1,87 %	1,87 %	1,91 %
Taux de rotation des titres en portefeuille	69,96 %	80,25 %	42,04 %	209,40 %

¹⁾ Information à jour au 31 décembre de l'exercice indiqué.

²⁾ Le ratio des frais de gestion a été mis à jour selon la forme prescrite par la Norme canadienne 81-102. iPerformance, le gérant précédent, avait pour politique de maintenir un ratio des frais de gestion maximum de 1,87 % (TPS comprise) pour le Fonds. Les frais assumés par iPerformance ont totalisé 58 850 \$ en 1999, 72 760 \$ en l'an 2000 et 65 056 \$ en 2001. Si ces frais avaient été payés par le Fonds, ses RFG auraient été de 7,87 % en 1999, de 14,46 % en l'an 2000 et de 10,97 % en 2001.

³⁾ Burgeonvest a l'intention de conserver le RFG du Fonds, conformément à son nouvel objectif de placement, à un maximum de 3,07 % (incluant la TPS et excluant la prime de rendement). Une structure de prime de rendement a été mise en œuvre pour le Fonds à compter de décembre 2001. Aucune prime de rendement n'a été versée en 2001. À cette fin, Burgeonvest assume tous les frais du Fonds qui engendreraient un ratio supérieur. Cette politique, qui est courante dans le secteur des OPC, vise à assurer que les porteurs de parts ne sont pas pénalisés par l'application de ces frais à un petit actif. Burgeonvest peut mettre fin à cette politique à sa discrétion.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

À la suite du changement des objectifs de placement du Fonds, nous avons modifié la structure des frais de gestion afin de la rendre conforme à celle des autres fonds d'actions (le Fonds était auparavant un fonds de titres à revenu fixe). Par conséquent, les données relatives aux frais de gestion du Fonds pour le dernier exercice financier terminé n'offrirait pas une image significative

FONDS DÉMOGRAPHIQUE CANADIEN CEO

des frais du Fonds que vous assumez indirectement et ne vous aideraient pas à prendre une décision éclairée en matière de placements.

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais » qui figure dans la Partie A pour plus d'information sur le coût des placements dans les Fonds.

LE GROUPE DE FONDS CEO

Fonds canadien opportuniste Hirsch CEO
Fonds de répartition tactique opportuniste Hirsch CEO
Fonds de ressources naturelles opportuniste Hirsch CEO
Fonds démographique canadien CEO

Des renseignements supplémentaires sur les Fonds figurent dans la notice annuelle et les états financiers des Fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié et en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais et sur demande un exemplaire de la notice annuelle et des états financiers des Fonds, y compris un état des mouvements de portefeuille, en composant sans frais le 1 888 317-3133 ou le (905) 528-0064, ou en vous adressant à votre conseiller financier, ou encore par courrier électronique à l'adresse info@ceofunds.ca.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires de la direction et les contrats importants, sur le site Internet de SEDAR (Le système électronique de données, d'analyse et de recherche établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières) à l'adresse www.sedar.com.

Gérant des Fonds : Burgeonvest Securities Limited
Bureau 1100, c.p.65
21, rue King Ouest
Hamilton (Ontario)
L8P 4W7